

Communiqué

Synthèse des principales décisions de la Commission permanente du 14 février 2014

ECONOMIE

Soutien aux investissements des PME

Pour favoriser la création, le développement et la reprise des PME, le Conseil général attribue des avances remboursables sans intérêts aux entreprises qui réalisent des investissements tout en créant de l'emploi. 12 entreprises, artisans et commerçants ont pu bénéficier de ce dispositif lors de la dernière réunion de Commission permanente, 241.500 € d'aides leur ont été attribués. Ce soutien du Conseil général doit permettre la réalisation de 650.500 € d'investissements, assortis du maintien de 10 salariés et de la création de 27 emplois supplémentaires.

Il aide aussi les **PME qui embauchent des personnes défavorisées ou handicapées** ; 4 dossiers se sont vu attribuer un total de 24.000 € de subventions.

Enfin, il **soutient financièrement les entreprises qui participent à des salons nationaux** ou internationaux afin d'accéder à de nouveaux marchés et d'exporter le savoir-faire ardennais. Deux PME ont obtenu à cet effet une aide du Conseil général, l'une pour une mission de prospection au Maroc et l'autre pour un salon à Paris.

ATC 2014 : booster l'attractivité économique des Ardennes

Le Conseil général continuera de participer à l'opération Ardennes Territoire de Compétences, organisée par le journal l'Union-l'Ardennais. Depuis qu'elle existe, celle-ci a permis de rencontrer 239 chefs d'entreprises et 220 sociétés d'ingénierie financière et économique en France et en Belgique. De nombreux contacts ont été noués, à la suite desquels une quinzaine de projets susceptibles de s'implanter dans les Ardennes font l'objet d'échanges entre les investisseurs concernés et le Conseil général.

De nouvelles rencontres vont donc avoir lieu cette année, à Paris et en Belgique, toujours pour valoriser et promouvoir l'économie du département.

227.860 € pour Initiative Ardennes

Depuis 25 ans, Initiative Ardennes apporte son aide à ceux qui créent, qui reprennent ou qui développent une entreprise, et qui ont besoin de trésorerie. L'année dernière, l'association a attribué des prêts d'honneur à 98 porteurs de projet, pour un montant moyen de 7.946 €. Elle les accompagne également dans la réalisation de leurs projets et a mis au point une aide spécifiquement dédiée aux jeunes entrepreneurs et aux femmes.

Pour lui permettre de mettre en place l'ensemble de ses actions, le Conseil général a accordé à Initiative Ardennes une subvention globale de 227.860 €.

Les 4 Saisons de la Création-Reprise d'entreprise

Depuis 2012, le Forum de la création-reprise d'entreprise a changé de nom pour devenir les 4 Saisons de la Création-Reprise d'entreprise. La manifestation a pour but de favoriser les rencontres en un même lieu entre les porteurs de projet et les différents partenaires (Conseil général, Chambres consulaires, Pôle Emploi, le réseau bancaire...). Dans ce cadre, un Concours de la création-reprise d'entreprise est organisé afin de récompenser l'esprit entrepreneurial des participants.

Le Conseil général soutient cette initiative favorable à l'investissement privé et à la création d'emplois : il a accordé à la Chambre Economique des Ardennes une subvention de 10.000 € pour l'organisation de l'édition 2014 des 4 Saisons de la Création-Reprise d'entreprise et 3.000 € destinés à financer une partie des dotations pour les lauréats du Concours de la création-reprise d'entreprise.

Le diagnostic GEODE pour aider à la prise de décision des entreprises

Depuis 1997, le Conseil général soutient les entreprises qui réalisent le diagnostic GEODE, une prestation de la Banque de France destinée à mettre en évidence les atouts et les faiblesses de ces entreprises, à partir d'une analyse complète de leur situation, et à proposer une réponse adaptée à leurs dirigeants. Ainsi, 9 sociétés engagées dans ce diagnostic vont bénéficier d'une aide du Conseil général correspondant à 50% de son coût. Soit, au total, un soutien du Département d'environ 19.000 €.

Soutenir la filière des métiers d'art

Le Conseil général porte une attention particulière aux métiers d'art, qu'il considère à la fois comme un secteur économique porteur d'emploi et un secteur de formation des jeunes. Il vient ainsi d'attribuer à l'association des métiers d'art des Ardennes une subvention de 10.000 €, pour qu'elle poursuive ses activités et ses actions de promotion des métiers d'art du département.

Il a aussi décidé de doter le Grand Prix Départemental des métiers d'art 2014, qui récompense des professionnels d'excellence, à hauteur de 1.525 €. Et il apportera une dotation de 4.000 € pour le Prix de la Formation aux métiers d'art, destiné à encourager la pratique de ces métiers par les élèves et les apprentis.

Soutenir la diversification agricole

Dans le cadre de son aide aux investissements de diversification agricole, le Conseil général apporte son soutien à la création d'une exploitation apicole dans le canton de Rumigny. Le créateur bénéficie ainsi d'une avance remboursable de 22.000 € pour lui permettre de réaliser ses investissements.

Le Conseil général aux côtés des éleveurs

Le Conseil général a attribué une subvention de plus de 4.000 € à un agriculteur qui construit un bâtiment en bois. En 2014, le soutien du Département à la construction et à la rénovation des bâtiments d'élevage ne se limite plus, en effet, aux bâtiments métalliques ; l'aide concerne aussi ceux en bois.

1,3 M€ pour les actions du Comité Départemental du Tourisme

Le Comité Départemental du Tourisme (CDT) a pour principales missions la mise en œuvre de la politique touristique arrêtée par le Conseil général et la promotion des Ardennes en France et à l'étranger. Pour lui donner les moyens de mettre en place l'ensemble de ses actions au cours de l'année, l'Assemblée départementale a décidé d'attribuer au CDT une subvention de 1.276.500 €.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rénovation urbaine : 249.000 € pour la construction de 29 logements à La Houillère

Le Département accompagne le programme de rénovation urbaine dans les Ardennes en finançant, à hauteur de 28 M€ au total, les opérations mises en œuvre à Charleville-Mézières, Sedan, Fumay et Revin (démolitions, constructions, travaux de viabilisation, d'aménagement d'espaces publics, commerciaux...). Dans ce cadre, les élus ont approuvé l'octroi d'une subvention de près de 249.000 € pour la construction de 29 logements dans le quartier de La Houillère à Charleville-Mézières.

Actions volontaires en faveur du logement

Le Conseil général aide les collectivités pour la réhabilitation ou la création de logements locatifs. C'est ainsi le cas pour 4 d'entre elles qui se partagent des aides pour un montant total de 42.504 €. Il soutient aussi les bailleurs réalisant des travaux de démolition, de construction et d'acquisition/réhabilitation de logements locatifs sociaux. Ainsi, à Villers-Semeuse, Espace Habitat se voit attribuer une subvention de 10.556 € pour la démolition de 8 logements vétustes.

110 000 € pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Rimogne

Le Conseil général maintient en 2014 son aide au bénéfice des porteurs de projet de création de maison de santé pluridisciplinaire. Cette démarche vise à lutter contre la désertification médicale en milieu rural. Il a ainsi décidé de participer au financement de la création d'une maison de santé à Rimogne et d'allouer à la Communauté de communes Portes de France une subvention de près de 110.000 €.

SOLIDARITE

Agir pour l'insertion

Au titre du Programme Départemental d'Insertion (PDI), le Conseil général finance des actions collectives et individuelles. Fin 2013, le comité de coordination du PDI a décidé d'en retenir 61, sur 87 présentées. Elles seront réalisées cette année et concernent tout le territoire des Ardennes. Deux ont pour objectif la mobilité, 25 la vie sociale et 34 l'accès à l'emploi. L'ensemble de ces opérations représente un financement de la part du Conseil général d'un peu plus de 3 millions €.

Aides aux vacances en accueil de loisirs

Des subventions pour un montant total de 5.261 € ont été attribuées à différents organismes du département pour permettre à 417 enfants ressortissants de la CAF ou de la MSA d'être accueillis en centres de loisirs.

« La p'tite boîte à spectacle » divertit les plus petits

Le Conseil général subventionne les structures qui mènent des actions sociales de soutien aux familles ou d'accompagnement à la parentalité notamment. L'association « La p'tite boîte à spectacle » fait partie de ces structures à caractère social : elle propose aux enfants de 1 à 6 ans des spectacles d'animation ludiques, éducatifs et récréatifs, à la demande des écoles, haltes-jeux et crèches. Un tiers de son activité est consacré à des spectacles organisés pour des usagers du Conseil général.

Celui-ci a décidé de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 350 € pour 2014.

EDUCATION / FORMATION

BAFA : le Conseil général encourage les jeunes

Le Conseil général veut consacrer 30.000 € en 2014 pour soutenir les Ardennais qui suivent une formation BAFA, BAFD ou BNSSA, diplômes requis pour l'encadrement des enfants en centres de loisirs ou de vacances, pour l'encadrement de ces centres, et pour la surveillance des baignades sur les plages, lacs et piscines. Une première répartition d'aides de 4.050 € a été votée en faveur d'une trentaine de personnes souhaitant suivre l'un de ces stages.

Participation au financement des classes vertes

Cette année, le Conseil général a décidé de poursuivre son aide aux frais de fonctionnement des classes vertes supportés par les établissements scolaires dont les élèves participent à des séjours dans 12 centres et fermes pédagogiques du département. 3 écoles viennent ainsi de bénéficier de 552 € au total de subventions.

CULTURE ET PATRIMOINE

Plan Départemental de la Lecture Publique

Pour inciter au développement de la lecture publique, le Conseil général attribue des aides financières aux communes et communautés de communes afin d'équiper en mobilier et en matériel informatique les bibliothèques. La commune de Pouru Saint-Rémy va ainsi bénéficier d'une subvention de 4.500 € pour l'équipement de sa future bibliothèque.

9.000 € pour l'organisation du 11^{ème} Festival des Confréries en Ardenne

Depuis 2003, la place Ducale de Charleville-Mézières accueille le temps d'un week-end des confréries venues de l'Ardenne (française, belge et luxembourgeoise), mais aussi d'autres régions françaises ou étrangères. Le Festival des Confréries en Ardenne s'est donné pour objectif de tisser des liens entre les confréries ayant leur siège social en Ardenne en organisant un rassemblement régulier des associations ayant pour but la promotion d'un produit du terroir ou d'une tradition populaire. Le Conseil général a ainsi décidé d'attribuer à l'Ambassade des Confréries en Ardenne une subvention de 9.000 € pour l'organisation du festival.

SPORT

Soutenir les athlètes de haut niveau...

Le Conseil général apporte son soutien à 2 athlètes de haut niveau qui préparent actuellement des compétitions internationales. Il s'agit de Céline Gerny, qui participera aux Jeux Equestres Mondiaux qui se dérouleront cet été en France, et d'Etienne Hubert, le kayakiste sedanais champion du monde en 2010, dont le principal objectif reste les Jeux Olympiques de Rio de Janeiro en 2016. Ainsi, l'association Ardennes Handi-Dressage et le Canoë-Kayak du Pays Sedanais se voient attribuer chacun une subvention de 4.500 € pour la préparation de leurs athlètes.

... les manifestations sportives...

Le Conseil général poursuit cette année encore son soutien financier aux manifestations sportives, et plus spécifiquement aux projets ayant un caractère sportif départemental. Environ 10 associations ou comités départementaux viennent ainsi de se voir octroyer des subventions pour un montant global de 50.550 €. Parmi lesquels : le Team Sedan Triathlon pour l'organisation d'un Bike and Run, ou le Comité Cycliste du Circuit des Ardennes pour la 40^e édition de la célèbre course.

... et les clubs

Le Conseil général poursuit en 2014 son action volontaire en direction du sport de masse, en aidant au fonctionnement des associations sportives et des comités départementaux. Une première répartition de crédit de 10.500 € a ainsi été votée, en faveur d'une vingtaine de clubs et comités ardennais.